



**IVRY**  
S/ SEINE

# Arrêtés municipaux

## EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE VICTOR HUGO (R.D.150)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Victor Hugo par la société EIFFAGE – 6 rue Claude Nicolas Ledoux – 94000 Créteil, agissant pour le compte de l'Etablissement Public Territorial Régie des Eaux de la Seine et Bièvre – 1 rue Maryse Bastié – 91550 Paray Vieille Poste (création d'un branchement d'eau potable pour site SNCF),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue **Victor Hugo** à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **12 juillet 2024** à **17 heures** :

- **Création d'un passage piéton provisoire au droit du n°80,**
- **Neutralisation du trottoir côté pair au droit du n°80:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créé provisoirement à hauteur du n°80,
- **Neutralisation partielle de la chaussée côté pair : la circulation alternée sera gérée par feux tricolores provisoires,**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société EIFFAGE – 6 rue Claude Nicolas Ledoux – 94000 Créteil.

FAIT EN MAIRIE, LE 13 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Et par délégation

Clement Pecqueux

Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 14 JUIN 2024